



CHANGEMENT DE GAZ

Cher Client,

A Lille

Dans le cadre de l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel, au moins un de vos appareils a été déclaré incompatible avec le nouveau gaz et doit donc être remplacé, comme indiqué dans le courrier que nous vous avons adressé.

Vous trouverez ci-dessous le bon ayant valeur de chèque vous permettant de régler la prestation à l'intervenant lors de sa venue.

Concrètement...

- 1 Conservez ce bon ayant valeur de chèque remplacement jusqu'à la venue de votre intervenant en le positionnant sur votre appareil gaz grâce au magnet "Changement de gaz" qui accompagne ce courrier.
- 2 Faites procéder au remplacement par l'intervenant que vous avez choisi.
- 3 A l'issue des travaux et dès réception de la facture, remettez à l'intervenant ce bon remplacement pour payer une partie ou l'intégralité de la facture, selon le montant figurant sur le bon.

Pour toute question ou demande d'information relative au projet Changement de Gaz vous pouvez contacter le service client de GRDF au 03 67 14 22 37 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Vous remerciant de votre attention,

Philippe LAHET
Directeur Clients Territoire GRDF Nord-Ouest



CHANGEMENT DE GAZ

BON REMPLACEMENT

Le bon a une valeur de :

Bon valable jusqu'au 31/12/2025

Ce bon est un titre de paiement valable pour payer l'installation d'un nouvel appareil gaz en remplacement d'un appareil gaz incompatible avec le gaz H dans le cadre du Changement de gaz.

Code PCE

Pastille holographique



L'authenticité de ce bon est garantie notamment par la couleur fluo de cette pastille, le papier filigrané, le trait de micro-lettre et la pastille holographique.

A l'attention de l'intervenant ayant procédé au remplacement de l'appareil gaz incompatible

Modalités de remboursement du bon remplacement collecté à l'issue de l'intervention chez votre Client.

Le bon remplacement est un titre de paiement permettant de payer tout ou partie du montant de l'installation d'un nouvel appareil gaz en remplacement d'un appareil gaz incompatible dans le cadre du Changement de gaz.

Le remboursement des bons remplacement conformes sera effectué par virement bancaire sous 4 à 6 semaines à réception de votre pli complet.

Une question sur un remboursement ?

Contactez le service consommateur Sogec par email à l'adresse cheques-cdg@sogec-marketing.fr ou par téléphone au 01 69 79 25 54, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30.

A l'attention de l'intervenant ayant procédé au remplacement de l'appareil gaz incompatible



COMMENT NOUS RETOURNER CE BON REMPLACEMENT POUR REMBOURSEMENT ?

Par internet

- 1** Munissez-vous de votre bon remplacement et connectez-vous à votre espace personnel sur le site cheques-cdg.fr.
Si vous n'avez pas encore de compte, faites-en la demande à l'adresse mail cheques-cdg@sogec-marketing.fr en communiquant les éléments ci-après : raison sociale, adresse postale, n° SIRET, nom et prénom du dirigeant, adresse mail, téléphone portable et IBAN.
- 2** Vérifiez l'exactitude des informations renseignées sur votre compte (contact, adresse et IBAN). Cela est très important pour permettre votre remboursement.
Si une modification doit être apportée, veuillez contacter le service consommateur à l'adresse email cheques-cdg@sogec-marketing.fr.
- 3** Choisissez la campagne concernée (en fonction de la ville dans laquelle vous êtes intervenu) et saisissez ou scannez (grâce au QR code au recto du bon remplacement) le numéro de PCE.
- 4** Téléchargez obligatoirement une copie de la facture liée au PCE concerné pour le remplacement de l'appareil incompatible. Nous vous conseillons de la conserver 10 ans.
- 5** Enregistrez et envoyez votre demande en ligne.

Par courrier

- 1** Mettez sous pli dans l'enveloppe préadressée fournie par votre Client :
 - Ce bon remplacement
 - Une copie de la facture complète (recto/verso) au nom de votre client pour le remplacement de l'appareil incompatible
 - Votre RIB (avec IBAN/BIC)
 - Vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, raison sociale, adresse postale complète, adresse mail et numéro de téléphone portable)
- 2** Déposez votre pli complet à la Poste dans l'enveloppe prévue à cet effet
 - Si vous n'avez pas l'enveloppe, affranchissez votre courrier et postez-le à l'adresse : EX85 - Remplacement GRDF, Sogec Gestion, 91973 Courtabœuf Cedex

Les bons remplacement sont à envoyer un par un durant la totalité de l'opération (avant le 31/12/2025, cachet de la Poste faisant foi).

Une question sur un remboursement ? Contactez le service client Sogec à cheques-cdg@sogec-marketing.fr ou au 01 69 79 25 54.